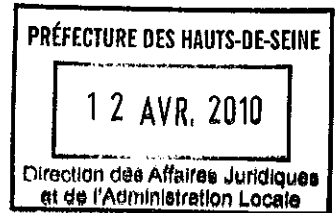


Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2010



NOMBRE DE MEMBRES
 composant le Conseil : 35
 en exercice : 35
 présents : 31
 représentés : 1

OBJET : Approbation du compte administratif 2009 – Insertions Publicitaires

L'An deux mille dix, le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt quatre mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme J. SEGRE, 1^{ère} Maire-Adjointe

Étaient présents : J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Z. SIMON, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHÉ, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, PH. DEPOUX, P. DUPLAN, B. KABANDA, J^{érôme} NGALLE-EBOA, D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, A. BULLETT-LADARRÉ, P.H. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés ayant donné pouvoir :

P. DUCHEMIN à L.ZANOLIN

Absents excusés : P. BUCHET, P. GUYON,

Absent : D. LAFON

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : F. HEILBRONN est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le compte administratif 2009 présenté par le Maire,
 Vu l'avis de la commission,
 Après que le Maire se soit retiré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver par chapitre, les réalisations et restes à réaliser de crédits suivants du Compte Administratif 2009 :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 106 776.80	a 106 776.80
	Section d'investissement	b	h
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i
	Report en section d'investissement (001)	d	i
		=	=

TOTAL (réalisations + reports)	=a+b+c+d	106 776.80	=a+h+i+i	106 776.80
-----------------------------------	----------	------------	----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f	l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	106 776.80	=a+i+k	106 776.80
	Section d'investissement	=b+d+f		=h+j+l	
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	106 776.80	=a+h+i+i+k+l	106 776.80

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	VOTES
011 – charges à caractère général	Majorité absolue 5 conseillers municipaux votent contre 1 conseiller municipal s'abstient
67 – charges exceptionnelles	Majorité absolue 5 conseillers municipaux votent contre 1 conseiller municipal s'abstient

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 – produits des serv. du domaine et ventes diverses	Majorité absolue 5 conseillers municipaux votent contre 1 conseiller municipal s'abstient
75 – Autres produits de gestion courante	Majorité absolue 5 conseillers municipaux votent contre 1 conseiller municipal s'abstient

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Conseiller Général,
Pascal BUCHET



Pascal Buchet

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le 12/04/2020
Publication/Affichage le 13/04/2020

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Allain Andrianasolo
Allain ANDRIANASOLO